

Modifications du règlement 2024

Règlement	Article	Texte ancien	Text nouveau
RIC	6 Al. 1	Seules les balles partenaires de Swiss Tennis peuvent être utilisées.	Seules les balles partenaires de Swiss Tennis peuvent être utilisées. Swiss Tennis se réserve le droit d'effectuer des contrôles au hasard lors des rencontres. En cas de non-respect, une amende peut être infligée à l'équipe recevant.
RIC	14 Al. 1, lit. b point 22	60+ LNA	60+
RIC	14 Al. 1, lit a point 27	<i>non existant</i>	60+
RIC	14 Al. 2, lit. B	Dames: LNA, 30+ LNA, 40+ LNA, 50+ LNA, 60+	Dames: LNA, 30+ LNA, 40+ LNA, 50+ LNA
RIC	16 Al. 1	<i>non existant</i>	e) Messieurs 60+ : 4 simples plus 2 doubles ;
RIC	16 Al. 2	Chez les dames actives, 30+, 40+, 50+, 60+ et les messieurs actifs, 35+, 45+, 55+, toutes les épreuves de simple se jouent en deux sets gagnants avec un tiebreak à chaque set en cas d'égalité 6 :6.	Chez les dames actives, 30+, 40+, 50+, 60+ et les messieurs actifs, 35+, 45+, 55+, 60+ toutes les épreuves de simple se jouent en deux sets gagnants avec un tiebreak à chaque set en cas d'égalité 6:6.
RIC	22 Al. 2	Dans toutes les autres ligues (à l'exception des LNB Dames active et 2L, toutes les 3e ligues et Messieurs 70+ 1L), les troisièmes et quatrièmes de chaque groupe disputent des matches de relégation par élimination directe (système de coupe) dans le cadre d'un 4e tour et en partie d'un 5e tour.	Dans toutes les autres ligues (à l'exception de la LNB Messieurs actifs et Dames actives, toutes les 3L et Dames actives 2L, ainsi que Messieurs 70+ 1L), les troisièmes et quatrièmes de chaque groupe disputent des matches de relégation par élimination directe (système de coupe) dans le cadre d'un 4e tour et en partie d'un 5e tour.
RIC	24 Al. 3	En ce qui concerne l'âge, les droits de participation ci-après sont valables : Catégorie Messieurs Dames Actifs/Actives Pas de limite d'âge Pas de limite d'âge 35+/30+ à partir de 35 ans à partir de 30 ans 45+/40+ à partir de 45 ans à partir de 40 ans 55+/50+ à partir de 55 ans à partir de 50 ans 65+/60+ à partir de 65 ans à partir de 60 ans 70+ à partir de 70 ans	En ce qui concerne l'âge, les droits de participation ci-après sont valables : Catégorie Messieurs Dames Actifs/Actives Pas de limite d'âge Pas de limite d'âge 35+/30+ à partir de 35 ans à partir de 30 ans 45+/40+ à partir de 45 ans à partir de 40 ans 55+/50+ à partir de 55 ans à partir de 50 ans 65+/60+ à partir de 65 ans à partir de 60 ans 60+/ 60+ à partir de 60 ans à partir de 60 ans 65+ à partir de 65 ans 70+ à partir de 70 ans

RIC	30 Al. 2, lit. A	Les joueurs N1 et N2 peuvent jouer aussi bien dans la première équipe du même club ou centre membre que dans celle positionnée juste après eux. Dès leur deuxième engagement dans une ligue inférieure, les joueurs de plus de 23 ans n'ont plus le droit de jouer en LNA actifs (la réglementation à l'art. 9 RIC LNA demeure réservée).	Les joueurs classés N1 et N2 peuvent jouer aussi bien dans la première équipe du même club ou centre membre que dans celle positionnée juste après. Dès leur deuxième engagement dans une ligue inférieure, les joueurs âgés de plus de 23 ans n'ont plus le droit de jouer en LNA actifs (les dispositions des art. 9, 10 et 11 RIC LNA demeurent réservées).
RIC_LNB	8 Al. 2	Joueurs étrangers titulaires d'un permis de résidence officiel ayant depuis 2 ans une résidence fixe en Suisse ou dans le Liechtenstein et qui ne figurent pas dans les classements internationaux sous un pavillon autre que celui de la Suisse ou de la Principauté du Liechtenstein.	Joueurs étrangers titulaires d'un permis de résidence officiel ayant depuis deux ans une résidence fixe en Suisse ou dans le Liechtenstein et qui n'ont pas figuré dans les classements internationaux sous un autre pavillon que celui de la Suisse ou de la Principauté de Liechtenstein au cours des 2 dernières années (jour de référence : première journée de championnat IC LNB) .
RIC_LNA	3 Al. 1	Tous les CIC-LNA (dames et messieurs) doivent être organisés dans le cadre d'une période de 10 jours environ. Les dates des jeux sont fixées par Swiss Tennis, en accord avec les équipes participantes.	Tous les CIC-LNA (dames et messieurs) doivent être organisés dans le cadre d'une période de 7 jours . Les dates des jeux sont fixées par le département Sport populaire, en accord avec les équipes participantes.
RIC_LNA	4 Al. 1	Les CIC-LNA sont organisés sous forme d'un tour préliminaire et d'un tour de finale. Le tour préliminaire se dispute comme tour simple, les équipes jouant les unes contre les autres.	Les CIC-LNA sont organisés sous forme d'un tour préliminaire et d' une journée de finale . Le tour préliminaire se dispute comme tour de simple, les équipes jouant les unes contre les autres.
RIC_LNA	5 Al. 1	Les championnats de LNA seront disputés par les rencontres suivantes: a) Messieurs 6 simples plus 3 doubles	Les championnats de LNA seront disputés par les rencontres suivantes: a) Messieurs 5 simples plus 2 doubles
RIC_LNA	6 Al. 1	Les quatre équipes les mieux classées du tour préliminaire sont tenues de participer au tour de finale.	Les deux équipes les mieux classées du tour préliminaire sont tenues de participer à la journée de finale .
RIC_LNA	6 Al. 3	<i>pas existant</i>	Swiss Tennis se réserve la possibilité de passer à une ligue fermée en LNA au besoin.

RIC_LNA	7	<p>1 Le tour de finale – composé de la demi-finale et de la finale – se dispute selon la procédure de l'élimination directe. Une rencontre se compose chaque fois de six simples et de trois doubles pour les messieurs et de quatre simples et de deux doubles pour les dames. Les résultats des jeux sont évalués comme lors du tour préliminaire.</p> <p>2 En demi-finale, les équipes occupant les places 1 et 4, resp. 2 et 3 jouent les unes contre les autres à partir du tour préliminaire. Les vainqueurs de ces rencontres disputent la finale pour le titre de champion suisse.</p> <p>3 Si le score est de 6:0 ou 5:1 chez les messieurs, resp. 4:0 chez les dames, on renonce au déroulement des parties du double.</p> <p>4 Les rencontres pour la troisième et la quatrième place ne sont pas jouées. Pour le classement final de LNA, c'est l'ordre de succession selon le classement provenant du tour préliminaire qui est valable.</p> <p>5 Le lieu de déroulement du tour de finale est fixé l'année précédente par Swiss Tennis.</p>	<p>1) La journée de finale se compose d'une rencontre de finale dames et d'une rencontre de finale messieurs. Une rencontre se compose de cinq simples et de deux doubles pour les messieurs et de quatre simples et de deux doubles pour les dames. Les résultats des jeux sont évalués comme lors du tour préliminaire.</p> <p>2) En finale, les équipes occupant les places 1 et 2 du tour préliminaire s'affrontent. Les vainqueurs de ces rencontres sont champions suisses.</p> <p>3) Si le score est de 5:0 ou 4:1 chez les messieurs, resp. 4:0 chez les dames après les simples, on renonce au déroulement des parties du double.</p> <p>4) Pour le classement final de LNA (de la 3e à la 6e place), c'est l'ordre de succession provenant du classement du tour préliminaire qui est valable.</p> <p>5) Le lieu de la journée de finale est fixé l'année précédente par Swiss Tennis.</p>
RIC_LNA	9 Al. 2	<p>Le droit de jouer est en principe régi par l'art. 24 RIC. En dérogation ou complément à l'art. 24ss RIC, les règles suivantes font foi :</p> <p>2 Lors de toute rencontre dans le cadre du CIC LNA, chaque équipe devra obligatoirement engager dans les rencontres de simple et de double quatre joueurs chez les messieurs et deux joueuses chez les dames qui remplissent au moins une des conditions ci-après:</p>	<p>Le droit de jouer est en principe régi par les articles 24 et suivants du RIC. En dérogation ou complément aux articles 24 ss du RIC, les règles suivantes font foi :</p> <p>2) Lors de toute rencontre dans le cadre du CIC LNA, chaque équipe devra obligatoirement engager dans les rencontres de simple quatre joueurs chez les messieurs et trois joueuses chez les dames, et dans les rencontres de double trois joueurs chez les messieurs et trois joueuses chez les dames, qui remplissent au moins une des conditions ci-après :</p>
RIC_LNA	9 Al. 6	<p>Par équipe, au maximum 2 joueurs peuvent être engagés qui sont autorisés à jouer aux termes de l'art 10, al. 1 ou de l'art. 11, al 2</p>	<p>Chaque équipe peut aligner au maximum 2 joueurs autorisés à jouer selon l'art. 10, al. 1 .</p>
RIC_LNA	11 Al. 2	<p>Par équipe, au maximum 2 joueurs de nationalité suisse (cf. RIC LNA art. 9, al. 2) classés N1 – N4 peuvent participer sans restriction, même s'ils ont disputé auparavant les CIC LNB ou LNC pour un autre membre. Le cas échéant, leurs licences devront être commandées jusqu'au 15 juillet.</p>	<p>Par équipe, au maximum 2 Les joueurs de nationalité suisse (cf. RIC NA art. 9, al. 2) classés N1 - N4 peuvent participer sans restriction, même s'ils ont disputé auparavant les CIC LNB ou LNC pour un autre membre. Le cas échéant, leurs licences devront être commandées jusqu'au 15 juillet.</p>

RIC_LNA	13 Al. 2	En LNA, trois simples chez les messieurs et deux simples chez les dames doivent être disputés simultanément, étant précisé que dans la première série doivent être engagés les joueurs no 2, no 4 et no 6 et les joueuses no 2 et no 4 respectivement. Après achèvement de chaque simple de la première série, il faudra tout de suite enchaîner avec un simple de la deuxième série; L'équipe recevant décide quelle partie doit	En LNA, trois simples chez les messieurs et deux simples chez les dames doivent être disputés simultanément, étant précisé que dans la première série doivent être engagés les joueurs n° 2, n° 4 et n° 5 ou les joueurs n° 2 et 4 respectivement. Après achèvement de chaque simple de la première série, il faudra tout de suite enchaîner avec un simple de la deuxième série ; l'équipe recevant décide quelle partie doit être jouée.
RIC_LNA	14 Al. 1	Les rencontres de simple se disputent avec un champions tie-break à la place d'un troisième set. être jouée.	Les rencontres de simple se disputent avec un champions tiebreak à la place d'un troisième set, sauf le jour de la finale où toutes les rencontres de simple se jouent en deux sets gagnants avec un tiebreak à chaque set en cas d'égalité 6:6.
RIC_LNA	16 Al. 1	Quatre nouvelles balles au moins doivent être mises à disposition par l'équipe recevant pour toutes les parties de simple et de double. Les balles sont toujours changées après respectivement 7 jeux (y compris échauffement) et 9 jeux.	Quatre nouvelles balles au moins doivent être mises à disposition par l'équipe recevant pour toutes les parties de simple et de double. Si un 3e set est joué dans un match (pas de champions tiebreak), des balles neuves devront également être utilisées.
RIC_LNA	18 Al. 1	Il faut engager des Referee brevetés pour toutes les rencontres de LNA, ainsi que des arbitres – si possibles brevetés – pour toutes les parties.	Pour toutes les rencontres de LNA, Swiss Tennis nomme et engage 2 Referees pour les rencontres des messieurs et 1 Referee pour les rencontres des dames. Dans les jeux de groupe, il n'y a pas d'arbitre. Le département Sport populaire se réserve le droit d'engager des arbitres pour la journée de la finale.
RTF	2 Al. 1	La première période de transfert débute le 1er septembre et se termine le 30 novembre*.	*Si cette date tombe le week-end, le délai expire le lundi suivant.
RTF	2 Al. 2	La deuxième période de transfert débute le 1er décembre et se termine le 20 mai* de l'année suivante. Pour des transferts concernant des équipes LNA actives la deuxième période de transfert se termine le 15 juillet* de l'année suivante.	*Si cette date tombe le week-end, le délai expire le lundi suivant.
SCT	11	Étrangers en possession d'un permis de séjour officiel, ayant un domicile fixe en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein depuis 2 ans (jour de référence: premier jour de qualification) et ne jouant pas au niveau international sous un autre drapeau que celui de la Suisse ou du Liechtenstein	Joueurs étrangers titulaires d'un permis de résidence officiel et ayant depuis 2 ans une résidence fixe en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein(jour de référence : premier jour des qualifications) et qui n'ont pas figuré dans les classements internationaux sous un autre pavillon que celui de la Suisse ou du Liechtenstein au cours des 2 dernières années (jour de référence : premier jour des qualifications)
Sen. CT été	11 Al. 1	étrangers/étrangères en possession d'un permis de séjour officiel, ayant un domicile fixe en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein depuis 2 ans (jour de référence: premier jour du tournoi) et ne jouant pas au niveau international sous un autre drapeau que celui de la Suisse ou du Liechtenstein.	Joueurs étrangers titulaires d'un permis de résidence officiel et ayant depuis 2 ans une résidence fixe en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein(jour de référence : premier jour des qualifications) et qui n'ont pas figuré dans les classements internationaux sous un autre pavillon que celui de la Suisse ou du Liechtenstein au cours des 2 dernières années (jour de référence : premier jour des qualifications)

Sen. CT hiver	11 Al. 1	étrangers/étrangères en possession d'un permis de séjour officiel, ayant un domicile fixe en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein depuis 2 ans et ne jouant pas au niveau international sous un autre drapeau que celui de la Suisse ou du Liechtenstein.	Joueurs étrangers titulaires d'un permis de résidence officiel et ayant depuis 2 ans une résidence fixe en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein (jour de référence : premier jour du tournoi) et qui n'ont pas figuré dans les classements internationaux sous un autre pavillon que celui de la Suisse ou du Liechtenstein au cours des 2 dernières années (jour de référence : premier jour de tournoi).
------------------	-------------	---	--